



## Commune d'HAUTOT LE VATOIS

### Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 28 mars 2022

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 28 mars 2022 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 31 janvier 2022
- Adoption du Compte de gestion 2021
- Information sur l'état des indemnités brutes perçues par le Maire et les adjoints
- Adoption du Compte administratif 2021
- Affectation du résultat 2021
- Adoption du taux des taxes communales
- Adoption du budget primitif 2022
- Adoption du règlement de prélèvement automatique SEPA pour les loyers des logements communaux
- Modification durée d'amortissement
- Aide d'urgence pour la population victime de la guerre en Ukraine
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de M. LESUEUR qui a donné pouvoir à M GARDEMBAS et de Mme DUVAL excusée.

Avant de procéder à l'étude de l'ordre du jour, le Conseil donne son accord pour mettre en ordre du jour complémentaire la participation de la commune au Fonds d'aide aux jeunes

1. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 31 janvier 2022.

2. Constatant que les résultats du compte de gestion de la trésorerie sont identiques à ceux du compte administratif, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.
3. L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité » établit que les communes sont tenues de présenter chaque année avant l'examen du budget un état annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal.

| NOM Prénom       | Qualité          | Montant brut       |
|------------------|------------------|--------------------|
| BELLIN Claude    | Maire            | 11 901,60 €        |
| BLONDEL Michaël  | Adjoint au maire | 4 620,60 €         |
| SEGUIN Christine | Adjoint au maire | 4 620,60 €         |
|                  | <b>TOTAL</b>     | <b>21°142,80°€</b> |

4. Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Maire, ordonnateur, ne peut pas présenter et faire voter le compte administratif. Celui-ci est donc présenté par Mme Christine SEGUIN, première adjointe. En matière de fonctionnement, il est à noter une stabilité des recettes et une augmentation des dépenses essentiellement due au retard de facturation de la participation de notre commune au fonctionnement de l'école d'Autretot/Hautot-le-Vatois. Pour l'investissement, les dépenses sont en légère hausse. Il est à noter toutefois que nous n'avons pas pu réaliser les investissements prévus en raison du rejet par la Préfecture de nos demandes de subventions pour le columbarium et le jardin du souvenir et pour la rénovation des huisseries de l'ancienne école des filles. Nous allons réitérer ces demandes en 2022. Ce qui a inévitablement des répercussions sur les recettes qui sont également en baisse.

En investissement les dépenses s'élèvent à 43 217,43 € et les recettes à 21 906,54€. Après report de l'excédent de 2020 (47 839,99 €.), l'excédent pour l'exercice 2021 est de **26 529,10 €**.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 179 747,97 € et les recettes à 190°229,51 €, soit un excédent pour l'exercice 2021 de 10 481,54 €. Après intégration du report de l'excédent antérieur de 142 832,49 €, l'excédent net est de **153 314,03 €**.

L'excédent global est donc de **179 843,13 €** (26 529,10 € + 153 314,03 €). Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité à l'exception de M. le Maire qui ne peut pas prendre part au vote.

Une note synthétique de présentation du compte administratif est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "compte rendu".

5. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que le solde d'investissement 2021 soit repris en recette d'investissement pour l'année 2022 et que l'excédent de fonctionnement 2021 soit reporté en recette sur le budget primitif 2022.
6. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) au même niveau qu'en 2021.
7. M. le Maire présente le budget primitif 2022. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 291 894,03 €. Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 180°284,58°. En matière d'investissement, outre le relanternage de l'ensemble de l'éclairage public de la commune déjà engagé, le Conseil municipal donne son accord pour renouveler les demandes de subvention pour l'aménagement d'un jardin du souvenir, de cavurnes et d'un colombarium et le remplacement des huisseries du logement dit "ancienne école des filles". Par ailleurs, il est prévu une première tranche du plan communal de défense extérieure contre l'incendie avec l'installation d'une borne incendie au niveau du 920 route des Fermes.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022.  
Une note synthétique de présentation du budget primitif est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "compte rendu".
8. Afin de faciliter le règlement des loyers des logements communaux, Monsieur le Maire souhaite donner la possibilité aux locataires de régler les loyers par prélèvement SEPA.  
Pour cela ceux-ci doivent donner leur accord en signant un contrat de prélèvement automatique SEPA. Le Conseil municipal donne son accord à cette proposition.
9. A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal donne son accord pour amortir en une seule année les dépenses d'investissement inférieures à 1 000 €.
10. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal donne son accord pour verser au Fonds d'Action extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) une contribution en faveur de la population victime de la guerre en Ukraine d'un montant

de 0,50 € par habitant, soit 180 €. Ce fonds est géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ce qui garantit une utilisation pertinente et adaptée.

### Questions diverses

Monsieur le Maire explique aux conseillers que par courrier reçu ce jour, le Conseil départemental sollicite la commune pour renouveler sa participation au Fonds d'Aide aux Jeunes. Celle-ci est maintenue à 0,23 € par habitant. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### Informations diverses

- M. Michaël BLONDEL informe le Conseil municipal que l'éclairage public supplémentaire au carrefour du Veraval a été installé et que le désherbeur thermique a été livré. Les premiers passages sont plutôt concluants. Il explique ensuite que pour remédier aux problèmes d'écoulement des eaux en cas de fortes pluies chemin du Valet l'entreprise ASTEVA a été retenue pour installer un caniveau.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à des concertations avec les représentants des élus seinomains, le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie va être modifié. Ces modifications doivent permettre un allègement des contraintes et donc quelques économies pour la mise en œuvre de notre plan communal.
- Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention du Conseil et des habitants sur les aides mises en place par la CCYN :
  - Plan vélo "Cycl'YN" aide à l'achat de vélo
  - "You" : Aide au financement de projets citoyens en lien avec la transition écologique
  - Aide à l'isolation thermique des logements

Vous trouverez toutes les informations pour bénéficier de ces aides sur le site internet de la CCYN : <https://www.yvetot-normandie.fr/vivre-in-yvetot-normandie/subventions/>

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à l'occasion de la fête de la musique organisée conjointement entre la ville d'Yvetot et la CCYN, un concert va être donné dans le théâtre de verdure de notre commune le 4 juin prochain.
- Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune <https://www.hautot-le-vatois.fr/> s'est enrichi de la mise en ligne chaque semaine du programme d'animation proposé par Yvetot-Normandie tourisme.